

23 mar 2007 -16:00

Appartient à [Conseil des ministres du 23 mars 2007](#)

## Orchestre national de Belgique et Théâtre royal de la Monnaie

Fonctions artistiques auprès de l'Orchestre national de Belgique et du Théâtre royal de la Monnaie

Fonctions artistiques auprès de l'Orchestre national de Belgique et du Théâtre royal de la Monnaie

Sur proposition de M. Guy Verhofstadt, Premier ministre, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal déterminant les fonctions artistiques auprès de l'Orchestre national de Belgique et du Théâtre royal de la Monnaie. Le projet énumère les fonctions artistiques auprès de ces deux institutions, qui ne doivent pas faire l'objet d'une répartition en cadres linguistiques, comme prévu par la loi du 5 décembre 2006.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe